

École européenne : l'heure de vérité

La décision sur la **séparation verticale** (par langue et pas par tranche d'âge) de l'École européenne a été prise par le Conseil supérieur (composé de représentants de tous les États membres) en 2003.

Le choix du **site** de l'École européenne II à Bertrange/Mamer a été effectué par les seules autorités du pays hôte, le Luxembourg.

L'opposition contre cette décision néfaste a mis quelque temps pour se transformer en courant majoritaire parmi les parents. Mais, une fois que la position de l'APEEE a basculé en faveur de la **séparation horizontale**, il était trop tard ...

En **septembre 2012**, l'École européenne II ouvrira finalement ses portes. Et ce sont les élèves (y compris d'un âge préscolaire) d'aujourd'hui et leurs parents qui verront leur vie bouleversée au quotidien.

EPSU-CJ [retrace les origines](#) de cette série de décisions méprisantes pour les personnes et pour l'environnement.

EPSU-CJ soutient moralement et financièrement la campagne des parents contre la discrimination à l'École européenne. Elle prendra en charge la contribution à la campagne des

- parents concernés,
- collègues de la Cour de justice et
- qui sont membres d'**EPSU** ou qui le deviendront jusqu'au 1^{er} octobre 2012.